



Cession de part et reprise de caution bancaire

Par **Boyo**, le **23/04/2013** à **22:05**

Bonsoir,
Je suis associé à 50/50 et nous sommes tout les deux Co-gérant de plus nous avons un empreint bancaire ou nous sommes tout deux caution je souhaite céder mes parts j'ai trouvé un repreneur mais la banque ne donne pas de réponse sur la reprise de la caution que puis je faire ??
merci

Par **trichat**, le **24/04/2013** à **13:10**

Bonjour,
Que prévoient les statuts pour la cession des parts?
Cession libre, agrément, co-associé?
Il faut déjà résoudre cette question, puis ensuite envisager le transfert de la caution sur le nouvel associé.
Cordialement.